

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 067 DU 19 MAI 2026 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS HAUTS CADRES ET CADRE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/236 du 12 octobre 2021 portant Révision du Décret n°100/063 du 22 septembre 2020 portant Réorganisation des Services de la Présidence de la République du Burundi ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommée Chef de Bureau chargé de l'Information, de la Communication et du Porte-Parolat du Président de la République :

Madame Nancy Ninette MUTONI.

Article 2 : Est nommé Chef de Bureau Adjoint chargé de l'Information, de la Communication et du Porte-Parolat du Président de la République :

Colonel Retraité Floribert BIYEREKE.

Article 3 : Est nommé Conseiller au Bureau chargé de l'Information, de la Communication et du Porte-Parolat du Président de la République :

Monsieur Sébastien NTAHONGENDERA.

Article 4 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 5 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 19 mai 2026,

Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-